

## CONDITIONS DE VENTE

### OFFRES DE PRIX :

Les propositions de prix sont sans engagement jusqu'à la conclusion de la vente. Les commandes ne sont enregistrées définitivement qu'après confirmation par lettre, pour être juridiquement valables.

### PRIX :

Nos prix s'entendent pour marchandises rendues franco de port et d'emballage et comme il est d'usage, les marchandises sont facturées au cours en vigueur le jour de la livraison.

Ces prix sont susceptibles de modifications jusqu'au jour de la livraison en fonction notamment des prix des matières premières, variation de salaires, impôts, taxes, y compris les cas où ces variations seraient dues aux fluctuations monétaires, Ortlinghaus ayant le droit de répercuter lesdites variations sur les prix des produits commandés.

En cas d'annulation de commande, nous nous réservons le droit de facturer les frais occasionnés par cette annulation pour les encours de fabrication et matières non réutilisables ainsi que les frais d'outillage et de mise en fabrication.

Les erreurs et omissions matérielles qui peuvent se produire dans l'établissement des propositions de prix, des factures et dans les confirmations de commandes pourront faire l'objet de rectifications de notre part.

Les contestations fondées sur des indications erronées et qui sont en contradiction formelle avec nos conditions de vente et nos autres justifications, ne sont pas recevables.

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Sauf entente particulière, les conditions de paiement s'entendent pour règlement sous quinzaine avec deux pour cent (2%) d'escompte ou trente jours (30) net, sans escompte. Les retards de paiement, après ces délais, donneront lieu à la facturation d'intérêts de retard au taux usuel. Les frais d'escompte et agios sont d'autre part à la charge de l'acheteur.

En cas d'acheteurs non connus ou nouveaux ou en l'absence de références satisfaisantes, des arrhes devront être versées ou les marchandises seront livrées contre remboursement. Le client qui n'aurait pas fait face à une échéance, ne pourra recevoir de fournitures ultérieures autrement que contre remboursement. Avant règlement des factures échues et de leurs intérêts de retard, nous ne sommes tenus par aucune obligation d'un contrat quelconque à des fournitures nouvelles. Si l'acheteur est en retard de paiement d'une dette échue ou si des renseignements défavorables sur sa situation de trésorerie venaient à se confirmer, nous serions habilités d'exiger, en supprimant le crédit, le paiement avant livraison des fournitures en suspens ou un dépôt de garantie du montant de la vente et le règlement immédiat de toutes les factures dues et non échues ainsi que celui des traites non échues remises en paiement des factures.

Les frais de réparations sont strictement payables au comptant, sans escompte.

La rétention des paiements de factures dues par le client, sous le prétexte de litiges existant du fait de réclamations non admises par le fournisseur n'est pas admissible, non plus la compensation avec les sommes dues.

### RESERVE DE PROPRIETE :

Pour toute vente à crédit, le matériel demeure la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix. Le transfert de propriété ne s'opère au profit de l'acheteur qu'après le règlement de la dernière échéance.

L'acheteur a l'obligation de conserver en nature le matériel reçu avec réserve de propriété, en l'individualisant, soit par l'apposition d'une plaque à notre nom, soit par une localisation spéciale à convenir avec nous, de manière qu'il puisse être, à tout moment, identifié comme nous appartenant.

Les risques sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

Il lui appartient d'assurer le matériel contre les risques qu'il peut, soit courir, soit occasionner.

Jusqu'à complet paiement du prix, l'acheteur ne pourra disposer du matériel de quelque manière que ce soit, sans l'accord exprès et préalable du vendeur.

En cas de défaut de paiement et huit jours après une mise en demeure restée sans effet, nous sommes en droit de reprendre le matériel livré et l'acheteur est tenu de le restituer à première demande.

### CALCUL DES PRIX :

Il ne pourra être fourni aucun détail sur le calcul et l'établissement du prix de revient ou des frais de fabrication.

### DELAI DE LIVRAISON :

Nous ne mentionnons nos délais qu'à titre indicatif. Si l'exécution des commandes se trouvait retardée, rendue difficile ou impossible du fait de la force majeure, manque de matières premières, arrêt de travail dans les usines de nos fournisseurs ou grève dans les transports, nous nous réservons le droit de décider leur annulation ou suspension totale ou partielle, sans pour autant qu'il puisse nous être imputé des pénalités quelconques.

### EXPEDITION :

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire ou de l'acheteur, même si l'expédition a été faite franco de port en France, CIF ou FOB à l'étranger.

Lorsque le client nous charge du transport, Ortlinghaus intervient au nom et pour le compte du client, les risques demeurant à la charge du client, la responsabilité d'Ortlinghaus ne pouvant être engagée alors même que le prix du transport serait facturé, et que le transporteur, le mode de transport et l'itinéraire auraient été choisis par Ortlinghaus.

Si le client entend faire assurer la marchandise en vue du transport, il est tenu de nous le préciser par écrit. Lorsque suite à sa demande, nous faisons assurer le transport, nous agissons au nom et pour le compte du client, notre responsabilité ne pouvant en aucun cas être engagée à raison du contrat d'assurances.

### POIDS ET DIMENSIONS :

Les poids et volumes des expéditions indiqués dans nos imprimés sont aussi exacts que possible, mais ils ne peuvent être garantis. Les réclamations relatives à des différences constatées entre les poids et volumes réels des envois et de ceux figurant dans nos imprimés, ne sont pas recevables.

### GARANTIE :

La garantie est celle de nos fournisseurs et ne peut dépasser six mois à partir de la date de livraison. Les dommages causés, en cours de transport, par l'utilisation anormale de l'appareil par la dégradation volontaire ou par l'usure normale sont exclus de la garantie.

L'acheteur ne pourra prétendre à d'autres revendications, notamment celles portant sur des altérations, sur des pertes de puissance ou portant sur des indemnités ou dommages de quelque nature qu'ils soient et notamment de ceux qui n'auraient pas été causés à l'objet lui-même.

En aucun cas, le montant de la garantie due par le fournisseur ne peut excéder le prix payé par l'acheteur pour l'objet.

### REPARATIONS :

Les appareils qui nous sont envoyés en réparation doivent être acheminés franco de port et sans frais, les envois en port dû pourront être refusés à l'arrivée.

### RETOURS CONTRE AVOIRS :

Les retours aux fins d'établissement d'un avoir ne sont acceptés qu'après entente préalable avec nous. Nous ne pourrions reprendre que les appareils de construction courante et utilisables par ailleurs. Ils doivent nous parvenir franco. Les avoirs sont établis sur la base des prix en vigueur au moment de la reprise ou au prix de facturation si celui-ci est le plus bas. Dans l'estimation du prix il est tenu compte de l'état de l'appareil ainsi que de ses possibilités de emploi, sous déduction des frais de manutention occasionnés au moment de la commande et de ceux du retour, ainsi que des frais de remise en état éventuels. Les appareils anciens et les fabrications spéciales ne pourront être crédités pour avoir que s'ils sont revendables.

### JURIDICTION :

Le lieu de paiement ainsi que le lieu de juridiction exclusif pour les deux parties est Bobigny même en cas de pluralité de défendeurs, en cas de recours en garantie et en cas de référé.

### CONDITIONS GENERALES :

Pour toutes les transactions, nos conditions de vente et de règlement sont seules valables, à l'exclusion de tout autre même de celles de l'acheteur. La prise de possession des marchandises engage l'obligation du preneur sur ce point. L'absence de réputation de notre part des conditions de l'acheteur ne peut être, en aucun cas, considérée comme une tacite reconnaissance de celles-ci.

Les conditions de vente et de paiement obligent les deux parties.